

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION OPERATIONS, PREVISION, PREVENTION
SERVICE DOCTRINES OPERATIONNELLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 10 MARS 2023

P.V. n° 127
Dossier n° 3

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU l'article L 1424-42 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU la loi de finances n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, notamment l'article 17,

VU l'arrêté du 13 juillet 2022 (NOR : IOME2217919A),

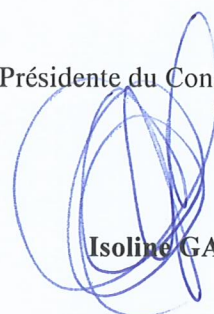
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de ratifier des conventions entre le Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne (SDIS77) et la société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR),

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la ratification des conventions entre le SDIS 77 et la société des autoroutes APRR,
- Me donner délégation pour signer ces documents.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU